



ATIONS UNIES
ONSEIL
E SECURITE



MAY 25 1982

Distr.
GENERALE
S/15108
24 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LIBRARY
LETTRE DATEE DU 24 MAI 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU BRESIL AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre datée du
4 mai 1982 qui vous a été adressée par le Ministre des relations extérieures
du Brésil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Brésil
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Sergio Correa da Costa PALAZZO

Annexe

Lettre datée du 24 mai 1982, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Ministre des relations extérieures du Brésil

Depuis le début de la crise des Malvinas, le Brésil a suivi les événements avec un profond intérêt et une préoccupation croissante.

Cette crise touche profondément le Brésil et son peuple, non seulement parce qu'elle a lieu dans l'Atlantique Sud, région d'importance primordiale pour le Brésil, mais également parce qu'elle met en cause deux pays qui sont traditionnellement nos amis et pour lesquels nous avons une profonde estime.

Le Gouvernement brésilien a effectué des démarches inlassables auprès des gouvernements des deux parties et de pays tiers, en vue d'aboutir à un règlement pacifique, équitable et durable de cette question. Nous avons maintenu des contacts officiels et officieux, jusqu'au niveau le plus élevé, avec les pays qui, selon nous, pouvaient contribuer le plus directement à un accord. Nous avons résolument appuyé les efforts de médiation du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique. Après l'échec de cette initiative, nous avons vigoureusement soutenu les négociations menées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les propositions de paix qu'il a formulées.

Le Président João Baptista de Oliveira Figueiredo a personnellement adressé aux chefs des gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni un appel en faveur d'un règlement négocié. Il a également demandé aux chefs de gouvernement d'autres pays d'oeuvrer à cette fin.

Allant jusqu'à sacrifier l'examen de questions bilatérales importantes et pressantes, le président Figueiredo a consacré la plus grande partie des entretiens qu'il a eus avec le Président des Etats-Unis lors de sa récente visite dans ce pays, à rechercher les voies d'un retour à la paix et d'un règlement de la question des Malvinas.

Dans des instances internationales, jusqu'au Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'au cours de la réunion de l'organe consultatif du Traité interaméricain d'assistance mutuelle, le Brésil a, tout au long de la crise fait entendre la voix de la modération, de la conciliation et de la paix.

Maintenant que tous les efforts de bonne volonté semblent avoir échoué, maintenant que des centaines de jeunes Argentins et de jeunes Britanniques ont trouvé la mort, à l'heure où les conséquences les plus graves sont à craindre pour l'Amérique latine et pour l'ensemble de la communauté internationale, le Brésil estime que le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies est tenu d'agir sans délai, de manière ferme et décisive, pour rétablir la paix et la sécurité internationales.

C'est cet esprit qui a guidé le Brésil tout au long de la crise. Au nom du gouvernement d'un pays qui a prouvé son adhésion inconditionnelle aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, je puis dire qu'à notre sens il n'y a pas d'alternative : le Conseil de sécurité doit décider de mettre immédiatement fin à l'affrontement militaire et jeter les bases d'un règlement définitif du problème.

Compte tenu des entretiens qui ont eu lieu entre les parties, le Gouvernement brésilien souhaite présenter au Conseil de sécurité les points suivants qui, je le crois fermement, peuvent servir de base à une résolution du Conseil qui garantirait une paix juste et honorable, sans vainqueurs et sans vaincus :

1. Cessation immédiate des hostilités;
2. Retrait simultané des forces argentines jusqu'au territoire continental de l'Argentine et des forces britanniques vers le nord-est, jusqu'à une distance équivalente à celle qui sépare le territoire continental de l'Argentine des îles Malvinas;
 - a) Le retrait des forces britanniques et argentines commencerait 48 heures après l'adoption de la résolution;
 - b) Le retrait de la zone de toutes les forces, argentines et britanniques, devrait s'effectuer dans les 21 jours, un tiers des forces de chaque partie se retirant tous les sept jours, selon des critères établis par le Secrétaire général;
3. Nomination par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'une administration provisoire des îles, ayant toutes compétences, qui tiendrait des consultations avec des représentants de la population désignés par le Gouvernement argentin et par le Gouvernement britannique;
 - a) L'administration des Nations Unies sera établie au moment où les forces argentines et britanniques commenceront à se retirer;
 - b) Tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies accorderont au Secrétaire général le concours nécessaire à l'établissement de l'administration provisoire et à la supervision de l'application des dispositions de la présente résolution.

4. Création, au titre de l'Article 29 de la Charte des Nations Unies, d'un comité présidé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et réunissant les deux parties et quatre autres Etats Membres, désignés pour moitié par chacune des parties, avec pour mandat d'engager sans délai des négociations en vue de parvenir à un règlement définitif de la question. Le comité commencera ses travaux le lendemain du jour où le retrait des forces de la zone sera terminé, et il présentera son rapport au Conseil de sécurité le 31 janvier 1983 au plus tard.

Le Brésil est convaincu que l'ensemble de ces éléments constitue une base honnête, juste et équitable pour que cessent les effusions de sang et les tragiques pertes de vies humaines.

Le Gouvernement brésilien lance un appel fervent au Gouvernement argentin et au Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord afin que ceux-ci, plaçant l'intérêt de la paix et de l'humanité par-dessus tous les autres, décident d'arrêter immédiatement les hostilités et d'engager des négociations.

Le Gouvernement brésilien demande de même à tous les Etats membres du Conseil de sécurité de favoriser, par leurs paroles, leurs actes et leurs votes, l'adoption d'une solution selon les modalités énoncées ci-dessus.

Réaffirmons notre attachement aux buts et aux principes de la Charte et démontrons de manière effective que ce n'étaient pas paroles creuses que nous prononcions lorsque nous avons tous promis, au moment de la création de l'Organisation des Nations Unies, que :

"Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre..."

Le Ministre des relations extérieures
de la République fédérale du Brésil,

Ramiro Saraiva GUERREIRO
